



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article189>

Drogue

Un prince saoudien condamné à 10 ans de prison

- Actualités - Société -

LE FIGARO · fr

Date de mise en ligne : mercredi 16 mai 2007

Union des Forces de Progrès

Il est accusé d'avoir importé en France deux tonnes de cocaïne.

Comme dans un scénario de film, l'énorme cargaison de drogue serait arrivée de nuit à l'aéroport du Bourget, dans les bagages d'un prince saoudien, à bord d'un Boeing 727 privé. Mais des repentis colombiens ont dénoncé le vaste trafic, faisant tomber le prince mais aussi plusieurs barons colombiens de la drogue.

Le prince saoudien Nayef Bin Fawaz al Chaalan, 53 ans, a donc été condamné mercredi à 10 ans de prison par le tribunal correctionnel de Bobigny pour sa participation en 1999 à ce trafic de cocaïne. Les neuf autres prévenus se sont vus infliger des peines allant de 4 à 10 ans de prison.

Le prince fera appel

Comme les huit prévenus de nationalité étrangère, ce prince, réputé francophile et niant toute implication dans ce trafic, est définitivement interdit de territoire français. Lié à la dynastie saoudienne par mariage (il est le gendre du vice-ministre de la Défense), il n'est pas en ligne directe pour la succession au trône.

Absent au procès comme au jugement, le prince al Chaalan est reconnu coupable d'"importation non autorisée de stupéfiants", "complicité de transport, détention et offre de stupéfiants" et "association de malfaiteurs". Un représentant saoudien a indiqué que le prince ferait appel.

Les quatre prévenus représentés (pour les autres, la condamnation était prononcée par défaut) -le prince et trois ex-barons colombiens de la drogue, Oscar Eduardo Campuzano Zapata, Juan Gabriel Usuga Norena et Carlos Alfonso Ramon Zapata écopant respectivement de 4, 9 et 10 ans de prison-, sont aussi condamnés à payer aux douanes une amende de 80 millions d'euros. Le tribunal a infligé 10 années de prison aux cinq derniers prévenus. Les mandats d'arrêts les visant ont été maintenus.

source : lefigaro.fr (avec AFP). Publié le 09 mai 2007